



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé du Grand Amiénois
Enquête publique du lundi 26 octobre 2026 à 9 h au vendredi 27 novembre 2026 à 18 h

Par arrêté n°2026-U-1 la Présidente du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, Esra ERCAN,
a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
révisé du Grand Amiénois et en a précisé les modalités d'organisation.

Objet de l'enquête

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé du Grand Amiénois. Le SCoT est un document de planification stratégique qui expose la stratégie d'aménagement et de développement souhaitée par les élus du Pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) pour répondre aux défis des transitions, du changement climatique. Le SCoT détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire pour les 20 – 25 années à venir. Il définit les objectifs et les orientations du territoire en matière de sobriété foncière, de logement, de développement économique, d'implantation commerciale, de mobilité, de protection de la biodiversité, de transition énergétique, de qualité urbaine et de valorisation des paysages, de gestion des risques et de préservation des ressources naturelles. Ce document est appelé à être traduit dans les différentes politiques notamment dans les documents d'urbanisme locaux. Le SCoT du Grand Amiénois couvre le périmètre des 8 intercommunalités autour d'Amiens (466 communes) et rassemble plus de 380 000 habitants.

Date et durée de l'enquête publique

L'Enquête publique se déroulera du 26 octobre 2026 à 9h au 27 novembre 2026 à 18h inclus, soit 33 jours consécutifs.

Mesure de publicité

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux (Courrier picard et Bonhomme picard) diffusés dans le département de la Somme.

Cet avis sera également affiché dans les 466 mairies couvertes par le SCoT et publié sur le site internet du Pôle métropolitain du Grand Amiénois :

<https://www.grandamienois.fr/scot-enquete-publique/>

Commissaire enquêteur

Par décision n°E26000090/80 en date du 11/09/2026, M. le président du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné M. Joël LEQUIEN en qualité de président de la commission d'enquête et Mmes Brigitte DEVILLERS-RACINE et Christine BRUNEL en qualité de membres titulaires. M. Didier BERNEAUX est désigné membre suppléant.

Dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier d'arrêt du SCOT avec les documents opposables (le Projet d'aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Commercial et Artisanal (DAACL).
- Ainsi que les annexes composées du diagnostic, de l'état initial de l'environnement, de l'évaluation environnementale, la justification des choix intégrant l'analyse de la consommation d'espaces et le bilan de la concertation.
- L'avis de l'autorité environnementale (MRAe) ainsi que l'avis des personnes publiques associées.
- Le bilan de concertation menée pendant l'élaboration du projet.
- La délibération du comité syndical du PMGA en date du 13 février 2026 arrêtant le bilan de la concertation et l'arrêt projet du SCoT du Grand Amiénois.
- Une notice synthétique de présentation du dossier et de l'enquête publique.

Consultation du dossier d'enquête

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur support papier au PMGA 60 rue de la Vallée 80000 AMIENS, siège de l'enquête publique et dans chacun des lieux où le commissaire enquêteur tiendra une permanence.
- En version numérique sur le site internet du PMGA : <https://www.grandamienois.fr/scot-enquete-publique/>
- En version numérique sur le registre numérique : <https://www.registredemat.fr/scot-grand-amienois>

Permanences d'accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux et heures ci-contre.

Recueil des observations et propositions du public

Durant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés au siège du PMGA, au sein des sièges des 8 intercommunalités membres du PMGA, ainsi qu'aux lieux de tenue des permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
 - Être reçues à l'écrit ou à l'oral par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures de ses permanences.
 - Être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/scot-grand-amienois>
 - Être transmises par courrier électronique à l'adresse mail suivante : scot-grand-amienois@registredemat.fr
- Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé sécurisé et donc visibles par tous.
- Être adressées par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, au siège du PMGA, 60 rue de la Vallée 80000 AMIENS.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur établira un rapport, relatant le déroulement de l'enquête, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du PMGA et examinera les observations recueillies. Il établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à la Présidente du PMGA le rapport établi ainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de SCoT révisé du Grand Amiénois.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à M. le président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le rapport établi ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège du PMGA pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site internet du PMGA à l'adresse suivante : <https://www.grandamienois.fr/scot-enquete-publique/> pendant un an.

Suites de l'enquête

À l'issue de l'enquête, le projet de SCoT révisé du Grand Amiénois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du comité syndical du PMGA.

Informations complémentaires

Des informations peuvent être demandées au Pôle métropolitain du Grand Amiénois, 60 rue de la Vallée 80000 AMIENS, au 03 22 22 23 43 ou par courrier électronique à l'adresse contact@grandamienois.com.

Lieux des permanences des Commissaires enquêteurs et de consultation du dossier papier :

Permanences du Commissaire enquêteur		Consultation du dossier
Dates	Horaires	Lieux
Communauté d'agglomération Amiens métropole		
28/10/2026	9h-12h	Salle des Congrès - Hôtel de ville d'AMIENS
27/11/2026	14h30-17h30	Salle des Congrès - Hôtel de ville d'AMIENS
29/10/2026	14h-17h	Mairie de POULAINVILLE
03/11/2026	9h-12h	Mairie de SAINT-FUSCIEN
20/11/2026	9h-12h	Mairie de GLISY
Communauté de communes Avre Luce Noye		
23/11/2026	14h-17h	Siège de la Communauté de communes AVRE LUCE NOYE à AILLY-SUR-NOYE
07/11/2026	9h-12h	Mairie de MOREUIL
Communauté de communes Grand Roye		
27/10/2026	9h-12h	Mairie de ROYE
20/11/2026	9h-12h	Siège de la Communauté de communes GRAND ROYE à MONTDIDIER
Communauté de communes Nièvre et Somme		
02/11/2026	9h-12h	Siège de la Communauté de communes NIEVRE ET SOMME à FLIXECOURT
25/11/2026	14h-17h	Mairie de PICQUIGNY
Communauté de communes Pays du Coquelicot		
27/11/2026	14h-17h	Siège de la Communauté de communes du PAYS DU COQUELICOT à ALBERT
18/11/2026	14h-17h	ZEBRE - 36 rue de Léalvillers à ACHEUX-EN-AMIENOIS
Communauté de communes Somme Sud-Ouest		
17/11/2026	9h-12h	Mairie de CONTY
06/11/2026	14h-17h	Mairie de OISEMONT
17/11/2026	14h-17h	Siège de la Communauté de communes SOMME SUD-OUEST à POIX-DE-PICARDIE
25/11/2026	9h-12h	Mairie de MOLLIES-DREUIL
10/11/2026	14h-17h	Mairie de BEAUCAMP-LE-VIEUX
Communauté de communes Territoire Nord Picardie		
16/11/2026	9h-12h	Mairie de BERNAILLE
25/11/2026	15h-18h	Mairie de VILLERS-BOCAGE
27/11/2026	14h-17h	Siège de la Communauté de communes TERRITOIRE NORD PICARDIE à DOULLENS
Communauté de communes Val de Somme		
05/11/2026	14h-17h	Siège de la Communauté de communes VAL DE SOMME à CORBIE
20/11/2026	14h30-17h30	25 bis, rue Arsène Obry à VILLERS-BRETONNEUX